

RÈGLEMENT COMPLET

Préliminaire

L'inscription à la manifestation « Les Foulées Thermales 2025 » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Le règlement général des courses hors-stade est disponible sur <http://www.athle.com>

1 . Lieu, date et nature de la compétition

La 10^e édition de la manifestation « Les Foulées Thermales » est organisée le samedi 19 juillet 2025. Le village « Départ / Arrivée » des courses se situe dans le pré au pied du château de Montrond-les-Bains.

Les Foulées Thermales proposent 2 courses, une de 8 km et une autre de 14 km.

Le parcours (non mesuré officiellement) est composé en majorité de chemin sur les bords de Loire,

Le départ des courses s'effectue comme suit :

- Départ groupé des 2 courses (8 et 14 km) : 19 h 30

Les coureurs doivent impérativement respecter les parcours balisés.

Les courses « Foulées 14 km et 8 km » sont gérées par chronométrage électronique à l'aide de puce.

Chaque coureur des courses « Foulées 14 et 8 km » doit porter son dossard-puce, de manière visible, sur le devant du maillot, du départ jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Prévoir des fixations, épingles non fournies.

Tout coureur devra porter un dossard pour prendre le départ et participer à la course. Un coureur sans dossard ne sera pas pris en charge par l'organisateur en cas d'accident ou de défaillance. Il n'apparaîtra pas dans les classements et ne se verra pas attribuer de lots ou récompenses. Les organisateurs, sont seuls juges pour trancher les éventuels litiges constatés.

En cas d'abandon, le coureur concerné aura l'obligation de signaler son abandon aux organisateurs soit via un signaleur sur le parcours ou soit directement au responsable de la manifestation sur la zone d'arrivée.

La course pouvant se terminer à la tombée de la nuit, il est conseillé aux coureurs d'anticiper cet aspect et de prévoir de quoi s'éclairer en courant (frontale, lampe torche ...).

Le parcours passant en zone Natura 2000, il est demandé aux coureurs de faire preuve de vigilance quant au respect de la nature, de manière générale (déchets, sortie du sentier balisé, etc.).

2 . Organisateur

Office des Sports et des Loisirs (O.S.L.)

291 avenue de la route bleue, 42210 Montrond-les-bains

3 . Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Sont autorisés à participer à la course de 14 km les compétiteurs des catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

Sont autorisés à participer à la course de 8 km les compétiteurs des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

- Cadets : né(e)s en 2008 et 2009
- Juniors : né(e)s en 2006 et 2007
- Espoirs : né(e)s de 2003 à 2005
- Seniors : né(e)s de 1990 à 2001
- Masters : né(e)s en 1991 et avant

b) Conditions d'inscription :

Toute participation à une compétition est soumise à la Présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Le bulletin d'inscription dûment complété (sur le site logicourse ou sur place) accompagné du montant d'inscription

- Pour les personnes majeures :
 - Soit d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
 - Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par les fédérations suivantes (Fédération de Clubs de Défense, Fédération française de sport adapté, Fédération française Handisport, Fédération Sportive de la Police Nationale, Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France, Fédération Sportive et Gymnique du travail, Union française des œuvres laïques d'éducation physique);
- Pour les personnes mineures :
 - Soit d'un document signé par un représentant légal qui atteste que le formulaire disponible au lien suivant <https://lc.cx/e1btwi> a été renseigné et que toutes les réponses sont négatives. (un exemple de rédaction est mis ci-dessous)

Je soussigné M/Mme Prénom :
 Nom : Exerçant l'autorité parentale sur Prénom :
 Nom :
 atteste qu'elle/il a renseigné le questionnaire de santé et a répondu seul par la négative à l'ensemble des questions. Date :
 Signature de la personne exerçant l'autorité parentale

- Soit d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois

c) Inscriptions :

Les inscriptions « Foulées 8 et 14 km » doivent s'effectuer principalement :

- En ligne sur le site internet « www.logicourse » (paiement en ligne sécurisé)

Clôture des inscriptions le vendredi 18 juillet 2024 à minuit (Pas d'inscription par téléphone).

Le droit d'inscription est de :

7,50 € + 1,50 € de frais de dossier pour la course 8 km

14,50 € + 1,50 € de frais de dossier pour la course 14 km

- Sur place le jour de la course à un tarif majoré (jusqu'à 18:30). (Règlement par chèque uniquement).

Le droit d'inscription est alors de :

10,00 € pour la course 8 km

17,00 € pour la course 14 km

Pour les personnes de moins de 18 ans, une autorisation parentale manuscrite doit être jointe au bulletin d'inscription, au certificat médical, à la licence ou à l'attestation de complétude du questionnaire de santé.

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions pour les courses 8 et 14 km est fixée au vendredi 18 juillet à minuit.

Attention limite des engagements à 500 participants.

e) Mineurs :

Pour les personnes de moins de 18 ans, une autorisation parentale manuscrite doit être jointe au bulletin d'inscription et à l'attestation de complétude du questionnaire de santé, au certificat médical ou à la licence.

f) Dossards :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard-puce fourni par l'organisation, sur la poitrine.

g) Rétractation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

h) Annulation de la manifestation :

En cas de force majeure, d'événements climatiques, de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'alerte météo (à partir du jeudi 17/07) « Orange » ou « Rouge », la manifestation sera automatiquement annulée.

Pour des raisons d'organisation, l'organisateur limite les inscriptions à 500 participants cumulés pour les deux courses.

4 . Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 . Retrait des dossards

Les dossards ne pourront pas être retirés à l'avance.

Le retrait des dossards se fera le samedi 19 juillet 2025, à partir de 15H00 jusqu'à 19H00, à l'atelier du Rival (Rue du Rival 42210 Montrond les bains)

Pour retirer son dossard, le coureur doit être inscrit sur le site «www.logicourse », avoir réglé son inscription, et avoir donné l'ensemble des documents exigibles à son inscription (cf paragraphes ci-dessus)

Un coureur ne fournissant pas les documents demandés ne pourra pas retirer son dossard et se verra refuser de participer à la course par les organisateurs.

6 . Assurance « Responsabilité civile »

La responsabilité de l'organisateur pour cette manifestation est couverte par une assurance responsabilité civile.

7 . Règles sportives

a) Limites horaires :

Le temps maximum alloué pour la course de 14 km est de 2 h 15 et de 1 h 15 pour le 8 km. Passé ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, mais pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la route.

b) Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par une puce fixée derrière le dossard. Il devra être mis en place avant le départ et conservé tout le temps que dure la compétition

8 . Sécurité et soins

La compétition se déroule en partie sur des chemins et des sentiers. Cependant, sur une partie des parcours en particulier au départ et à l'arrivée, les coureurs empruntent des voies en partie fermées à la circulation routière. Cependant, sur une partie des parcours, au départ et à l'arrivée, les coureurs empruntent des voies goudronnées en partie fermées à la circulation routière ; il appartient donc aux concurrents d'emprunter le côté droit de la chaussée et d'être vigilant même si l'ensemble des riverains a été informé au préalable.

Des signaleurs équipés de chasubles et de panneaux sont présents sur le parcours. Les participants s'engagent à respecter la signalétique ainsi que les indications qui leur seront données. Un marquage rubalise et des panneaux indiqueront la direction sur chaque parcours. Aucun suiveur ou accompagnateur n'est autorisé à pénétrer sur les parcours avec un quelconque moyen de locomotion. Tout contrevenant sera exclu. Le(s) participant(s) incriminé(s) seront exclus également. En cas d'abandon, pour éviter les recherches ou le déclenchement des secours, il est impératif de le signaler à un poste de ravitaillement ou à un contrôleur et de restituer dossard et puce à l'organisation.

Le service médical est assuré sur l'ensemble du parcours par la présence d'une infirmière, d'une association de secouristes.

9 . Services aux coureurs

a) Ravitaillements :

Deux ravitaillements seront mis en place sur le parcours. Un premier ravitaillement sur le parcours 14km au Gour Pouillon (eau), un deuxième pour les deux parcours au niveau des 2 Becs (eau et bananes).

Des containers pour collecter les déchets seront mis en place sur ces zones de ravitaillements sur une distance de 100 m après le poste. Aussi, nous vous remercions d'utiliser ces collecteurs et de ne rien jeter dans la nature.

b) Vestiaire :

Aucun vestiaire ne sera à disposition des participants sur le site pour la prise en charge des effets personnels.

10 . Repas

Un repas sous forme Burger/Frites/Boisson sera proposé aux coureurs et aux accompagnateurs après la course. Ce repas pourra être réservé à l'avance au moment de l'inscription à la course sur le site www.Logicourse.fr (limite des inscriptions pour les repas : Mercredi 16 juillet 2025 à 20H00).

Les tarifs pour les repas sont les suivants :

- Repas du coureur ou accompagnant : 12 €
- Repas sur place (tarif majoré) : 15 € (selon disponibilité)

11 . Récompenses

La remise des récompenses s'effectuera à l'issue de l'épreuve.

Les **3** premiers (Hommes et Femmes) au scratch sur chaque parcours seront récompensés.

12. Droit à l'image

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur ses différents supports.

13. Données personnelles

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Les résultats, ainsi que les données à caractère personnel concernant chaque coureur, seront traités informatiquement par l'organisateur et pourront être publiés sur différents sites (Logicourse, Réseaux Sociaux de l'organisateur, Sites partenaires...).

Les résultats seront également transmis à la Fédération Française d'Athlétisme à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur son site internet.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Chaque coureur peut également s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données. Pour cela les coureurs pourront contacter l'organisateur via l'adresse électronique fouleesthermales@gmail.com en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire par courriel (fouleesthermales@gmail.com)